

Un député, il n'y a pas tellement longtemps, ridiculisait cette proposition de Douglas. Il disait que cela était incompris de tout le monde. Voyons donc! On l'a compris et on l'a appliqué en 1972, la formule de l'escompte au prix de détail sur le lait nature. Cela a donné des résultats. Si ce n'était d'utiliser le temps de la Chambre, je citerais des chiffres pour démontrer que dans chaque province cela a été avantageux pour des familles canadiennes qui ont bénéficié de sommes considérables. C'était conditionné à la consommation de la pinte de lait. S'il en consommait cinq par jour dans une maison, il avait cinq fois l'escompte, et s'il n'en dépensait que deux, il avait deux fois l'escompte. Alors, c'était un régulateur. Ce régulateur pourrait s'appliquer également en ce qui a trait à tous les autres produits canadiens. Cette dernière mesure aurait pour effet d'encourager la consommation de produits canadiens et, par voie de conséquence, d'augmenter le nombre d'emplois au Canada.

Il est évident que si l'on consomme plus de produits fabriqués au Canada, les entrepôts vont se vider, les industriels seront intéressés à produire davantage, ils vont embaucher des ouvriers. Automatiquement, cette mesure permettrait de combattre l'inflation et également de créer des emplois.

Autrefois, madame le président, lorsque les créditistes mettaient de l'avant cette philosophie économique et financière du major Douglas, les gouvernements la rejetaient sous prétexte qu'elle créerait l'inflation et le chômage, mais ce préjugé est maintenant sans fondement.

Or, nous n'avons pas de gouvernement du Crédit social, mais nous avons un système de crédits-dettes, l'inflation et le chômage. Donc, on a l'inflation et le chômage, et on n'a pas le Crédit social. L'inflation ne dépend pas du Crédit social, de même que le chômage.

J'espère que, une bonne fois, ceux qui ne le savaient pas vont découvrir que cela ne dépend pas de cette chose, c'est un système qui est malade, qui n'est pas adapté au temps présent, c'est ce qui provoque l'inflation et le chômage. Alors, il faut apporter des modifications.

Certains par manque de connaissance ou de sérieux disent candidement que le système de Douglas, c'est une «machine à piastres». On a souvent entendu cela, elle est vieille celle-là. Cependant ils oublient que le système actuel, c'est une «machine à dettes et à taxes». Pourquoi ne pas imposer également une limite aux dettes et aux taxes, quant à geler quelque chose? Gelons également ce qui fait mal aux contribuables canadiens.

Donc l'escompte au détail aurait pour effet de substituer les achats au comptant aux achats à tempérament. Les ventes à pression consistent en quelque sorte à forcer la main de l'acheteur. Voilà une des plaies qui nous afflige actuellement, et je voudrais bien que le gouvernement prenne des dispositions pour tâcher d'enrayer ce cancer qui ronge le pouvoir d'achat de la population avant même que les salaires ne soient gagnés.

La vente à pression consiste à vendre à la population toutes sortes de choses, à partir de l'automobile jusqu'à des machines à laver, dans un régime de ventes à tempérament. Ceci signifie que la population, comme population, n'a pas le pouvoir d'achat suffisant pour acheter ainsi des articles à tempérament. Elle doit par conséquent, comme nécessité mathématique absolue, hypothéquer non seulement ses biens mais également son pouvoir de gains à venir. Et ce n'est qu'une question de temps pour qu'elle ne puisse plus satisfaire à ses obligations, ce qui signifie un autre effondrement économique national.

Loi anti-inflation

Cela est grave. Ces situations font qu'on invite les gens par toutes sortes de façons à s'endetter pour satisfaire à des nécessités du jour. Enfin, madame le président, il est important que le Parlement canadien soit saisi le plus tôt possible d'une mesure législative, en prévoyant l'établissement d'un revenu minimum garanti, afin d'ajouter au pouvoir d'achat des classes défavorisées et leur permettre de prendre avantage des immenses richesses de notre pays. Je considère qu'il est urgent que cette mesure soit mise de l'avant afin de permettre à nos familles de vivre avec plus de sécurité. Alors, si on infuse du pouvoir d'achat là où sont véritablement les besoins, il y aura plus de sécurité et cela va débloquer à mon point de vue l'économie canadienne.

En troisième lieu, je considère que le gouvernement aurait également avantage à changer le mode de financement du secteur public qui est devenu un fardeau épouvantable sur le dos des contribuables canadiens. On n'a rien qu'à étudier l'augmentation considérable du fardeau de la dette nationale, des dettes des provinces et des municipalités pour se rendre compte que c'est un système qui ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui et devient de plus en plus un fardeau sur le dos des contribuables. Pourquoi est-il préférable d'avoir une nation d'obligataires et d'esclaves plutôt qu'une nation d'actionnaires?

Cela a toujours dépassé mon entendement. Je suis toujours dépassé, moi, quand je vois cela. C'est parce que nous travaillons beaucoup que nous nous endettons beaucoup. Moi, dans ma famille, lorsqu'on travaillait tous ensemble, il me semble que lorsqu'on prospérait, les dettes baissaient. Et le fait que nous vivons ensemble dans une société, plus on travaille, plus on s'endette! Alors, c'est pour cela que cela dépasse mon entendement.

Madame le président, nous avons été témoins de l'inefficacité de la Commission Plumptre. Nous avons reçu beaucoup de rapports, mais aucun ne contenait des solutions positives. Il est vrai que la Commission n'avait aucun pouvoir. Elle était là pour constater, pour examiner, pour visiter les lieux des ventes au détail, pour voir si l'on vendait trop cher ou si l'on faisait trop de profits. Il s'agissait de simples constatations. Je l'ai souvent dit à la Chambre que cette Commission aurait pu jouer un rôle beaucoup plus considérable si elle avait eu certains pouvoirs. Les lois qui sont passées sont dans nos Statuts mais on ne les applique pas. Si elle avait eu les pouvoirs entre les mains pour prendre le taureau par les cornes, pendant que c'était le temps, on ne serait peut-être pas dans la situation où on est aujourd'hui.

Par le bill C-73, une autre commission sera formée, et, une fois de plus, les Règlements seront faits sans qu'ils soient soumis au Parlement; c'est une lacune de nos procédures, et je soutiens toujours que les Règlements devraient être approuvés par le Parlement ou par l'un de ses comités, parce qu'on est embêté presque tous les jours par des Règlements qui ont été édictés à la suite de l'adoption d'une loi, et souvent on ne se reconnaît pas comme législateur dans les Règlements. On a détourné la pensée du législateur, on a adopté des Règlements selon la pensée de ceux qui ont formulé, écrit la loi et qui l'ont fait adopter par le Parlement. Ils avaient une idée autre que celle du législateur et cela crée des embêtements. La loi prévoit aussi que des accords pourront être signés avec les provinces. Je crains que ce soit une occasion pour le gouvernement fédéral de centraliser davantage au détriment des provinces, et je mets le gouvernement en garde. Nous avons connu de ces accords dans le passé qui semblaient nécessaires, et par le fait que le gouvernement